

**Procès-verbal du Conseil de la
Municipalité de Sainte-Catherine-de-Hatley**



À UNE SÉANCE ordinaire du conseil municipal, tenue le 2 juillet 2024 à 19 h 00, à la salle du conseil, située au 35, chemin de North Hatley.

SONT PRÉSENTS les conseillères et conseillers suivants : Mesdames Julie Lamoureux, Lina Courtois et Huguette Larose, et Messieurs Jean Couture et Guillaume Poirier.

ABSENT le conseiller Stéphane Laplante

FORMANT QUORUM sous la présidence de monsieur le maire Jacques Demers. Monsieur Marc Marin, directeur général et greffier-trésorier, agit à titre de greffier d'assemblée.

Aucune personne est présente dans la salle au début de la séance.

ORDRE DU JOUR

1. Mot de bienvenue

2. Adoption de l'ordre du jour

3. Adoption du procès-verbal

3.1 Séance ordinaire du 3 juin 2024

4. Finance

4.1 Approbation et paiement du décompte numéro 1 – Travaux de voirie et de pavage sur chemins Forand, Brown's Hill et rue de la Rivière

5. Voirie

5.1 Rapport de dépenses – Contremaître des travaux publics

5.2 Rapport d'activité – Contremaître des travaux publics

5.3 Déneigement des chemins privés par tolérance – Contrat

5.4 Octroi de contrat – Déneigement des trottoirs

5.5 Offre de service – Plans et devis préliminaires pour demande d'aide financière – Chemin de la Montagne – Programme d'aide à la voirie locale – Volet Accélération

5.6 Programme d'aide à la voirie locale (PAVL)/Volet Redressement-Sécurisation – dépôt d'une demande

6. Sécurité publique

6.1 Rapport mensuel – Chargé de projets en sécurité civile

7. Urbanisme

7.1 Rapport mensuel - Inspecteur en bâtiment et en environnement

7.2 Demande de dérogation mineure n° 2024-06 – 35, rue de la Coudrière, lot 4 248 641, zone Rv-3 – marge de recul avant

7.3 Avis de motion – Règlement n° 2024-563 modifiant le règlement de zonage n° 90-258 et visant à permettre le contrôle des espèces exotiques nuisibles en rive à des fins privées

7.4 Dépôt du projet – Règlement n° 2024-563 modifiant le règlement de zonage n° 90-258 et visant à permettre le contrôle des espèces exotiques nuisibles en rive à des fins privées

7.5 Avis de motion – Règlement n° 2024-564 modifiant le règlement de permis et certificats n° 90-259 visant à exiger un rapport d'étude et un plan des travaux, afin d'obtenir un certificat d'autorisation pour les travaux de contrôle d'espèces envahissantes en bande riveraine

**Procès-verbal du Conseil de la
Municipalité de Sainte-Catherine-de-Hatley**

7.6 Dépôt du projet – Règlement n° 2024-564 modifiant le règlement de permis et certificats n° 90-259 visant à exiger un rapport d'étude et un plan des travaux, afin d'obtenir un certificat d'autorisation pour les travaux de contrôle d'espèces envahissantes en bande riveraine

8. Environnement

8.1 Rapport mensuel – Inspecteur forestier
8.2 Rapport mensuel – Chargé de projets et inspecteur en environnement

9. Loisirs / Culture

10. Administration

10.1 Rapport de dépenses - Directeur général
10.2 Décoration extérieure de Noël

11. Adoption des comptes payés et à payer

12. Correspondance

13. Divers

14. Période de questions

15. Levée de la séance

1) MOT DE BIENVENUE

Une minute de silence est observée. Puis, le maire Jacques Demers souhaite la bienvenue aux membres du conseil et procède à l'appel des présences.

2) ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2024-07-111

Il est proposé par : Jean Couture

Et résolu

D'adopter l'ordre du jour de la présente séance ordinaire du 2 juillet tel que rédigé.

ADOPTÉE

3) ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

3.1 Séance ordinaire du 3 juin 2024

2024-07-112

Il est proposé par : Lina Courtois

Et résolu

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 juin 2024 tel que rédigé.

ADOPTÉE

4) FINANCE

4.1 Approbation et paiement du décompte numéro 1 – Travaux de voirie et de pavage sur chemins Forand, Brown's Hill et rue de la Rivière

Considérant les travaux réalisés au cours des dernières semaines et le décompte numéro 1 présenté par l'entrepreneur, dûment approuvé par l'ingénieur mandaté par la municipalité en lien avec une partie des travaux prévus au contrat intervenu avec la compagnie Pavages Maska Inc.;

2024-07-113

Il est proposé par : Guillaume Poirier

Et résolu

**Procès-verbal du Conseil de la
Municipalité de Sainte-Catherine-de-Hatley**

D'autoriser le paiement de la facture (décompte progressif No.1) du 19 juin 2024 de Pavages Maska Inc. pour les travaux de voirie et de pavage sur les chemins Forand, Brown's Hill et rue de la Rivière au montant de 786 441,44 \$ incluant les taxes et d'autoriser le directeur général à signer le décompte progressif approuvé par EXP.

D'approprier les dépenses conformément à la manière décrite au plan triennal.

ADOPTÉE

5) VOIRIE

5.1 Rapport de dépenses – Contremaître des travaux publics

Le rapport de dépenses du contremaître des travaux publics pour le mois de juin est déposé, conformément au règlement 2016-489.

5.2 Rapport d'activité – Contremaître des travaux publics

Le rapport d'activité du contremaître des travaux publics pour le mois de juin est déposé, conformément au règlement 2016-489.

5.3 Déneigement des chemins privés par tolérance – Contrat

Considérant l'appel d'offres sur invitation faite par la municipalité de Sainte-Catherine-de-Hatley auprès de cinq entrepreneurs, le 5 juin dernier, aux fins d'obtenir des propositions pour l'exécution des travaux de déneigement de chacun des chemins désignés « de tolérance » sur son territoire;

Considérant les 3 propositions reçues le 21 juin dernier à la suite de cet appel d'offres et les prix soumis pour chacun des chemins;

2024-07-114

Il est proposé par : Huguette Larose

Et résolu

Que les contrats pour l'exécution des travaux de déneigement des chemins de tolérance pour les saisons 2024-2025 et 2025-2026 soient confiés aux plus bas soumissionnaires conformes, soit aux entrepreneurs Les services MJD et fils Inc., Stephan Molleur et Cody Wallis (9413-7148 Québec Inc.), en respect des modalités du devis d'appel d'offres, selon les prix soumis le 21 juin et en fonction du tableau suivant:

Agamekini	220	Cody	1 000.00 \$	1 050.00 \$	2 050.00 \$
Anthuriums	1260	Cody	5 400.00 \$	6 400.00 \$	11 800.00 \$
Armand-Chaïne (rond-point)	65	Cody	1 000.00 \$	1 100.00 \$	2 100.00 \$
Denonvert	300	Cody	3 000.00 \$	3 500.00 \$	6 500.00 \$
Camélias	430	MJD	5 600.00 \$	5 880.00 \$	11 480.00 \$
Bégin	200	Molleur	1 800.00 \$	1 800.00 \$	3 600.00 \$
Des Gagné	295	Cody	1 500.00 \$	1 550.00 \$	3 050.00 \$
De la Framboisière	240	Molleur	900.00 \$	900.00 \$	1 800.00 \$
De la Héronnière	700	Cody	3 500.00 \$	3 750.00 \$	7 250.00 \$
Des Lilas	148	Cody	900.00 \$	950.00 \$	1 850.00 \$
Des Lupins	300	Cody	1 200.00 \$	1 250.00 \$	2 450.00 \$
Martin et partie du lot 4 248 689 perpendiculaire	286	Molleur	2 850.00 \$	2 850.00 \$	5 700.00 \$
Des Muguets	880	Cody	4 250.00 \$	5 000.00 \$	9 250.00 \$
Dubois	223	Molleur	1 700.00 \$	1 750.00 \$	3 450.00 \$
Du Hameau	210	Molleur	1 350.00 \$	1 400.00 \$	2 750.00 \$
Jacinthe	504	Cody	5 500.00 \$	5 750.00 \$	11 250.00 \$
Low Ouest	645	Cody	3 750.00 \$	4 250.00 \$	8 000.00 \$
Margil	150	Cody	3 500.00 \$	3 750.00 \$	7 250.00 \$
Pépino	180	Molleur	2 500.00 \$	2 600.00 \$	5 100.00 \$
Percée	400	Cody	1 500.00 \$	1 750.00 \$	3 250.00 \$
Rivière Ouest	1200	Cody	6 500.00 \$	6 750.00 \$	13 250.00 \$
Murray	495	Cody	1 400.00 \$	2 000.00 \$	3 400.00 \$
Sangster	300	Molleur	1 250.00 \$	1 300.00 \$	2 550.00 \$
Val-Joli	700	Molleur	3 400.00 \$	3 500.00 \$	6 900.00 \$
Waban-Aki Nord (entre la rue de la Pointe Abbott et la Montée Massawippi)	200	Cody	2 000.00 \$	2 250.00 \$	4 250.00 \$
TOTAL	10531	MJD	5 600.00 \$	5 880.00 \$	11 480.00 \$
		Cody	45 900.00 \$	51 050.00 \$	96 950.00 \$
		Molleur	15 750.00 \$	16 100.00 \$	31 850.00 \$

**Procès-verbal du Conseil de la
Municipalité de Sainte-Catherine-de-Hatley**

Qu'un exemplaire de la présente résolution soit transmis aux soumissionnaires et que les sommes nécessaires à ces mandats soient prélevées à même le poste 02-330-01-433 des prévisions budgétaires.

ADOPTÉE

5.4 Octroi de contrat – Déneigement des trottoirs

Considérant la proposition soumise par l'entrepreneur actuel pour le déneigement des trottoirs pour 2024-2025;

Considérant que la municipalité est satisfaite des travaux de déneigement faits par cet entrepreneur durant la saison 2023-2024;

2024-07-115

Il est proposé par : Jean Couture

Et résolu

Que le conseil accorde le contrat à *Stéphan Molleur* pour le déneigement des trottoirs à prix forfaitaire pour un montant de 2 400 \$ plus les taxes applicables pour l'hiver 2024-2025.

Que le montant de la dépense est approprié à même le poste budgétaire no 02-330-00-443.

ADOPTÉE

5.5 Offre de service – Plans et devis préliminaires pour demande d'aide financière – Chemin de la Montagne – Programme d'aide à la voirie locale – Volet Accélération

Considérant la décision prise par la municipalité d'aller de l'avant une quatrième fois pour le dépôt d'une demande d'aide financière pour les travaux de voirie et de pavage du chemin de la Montagne dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale – Volet Accélération;

Considérant qu'une mise à jour de la demande est nécessaire;

Considérant la proposition de la firme de génie-conseil EXP en date du 26 juin 2024;

2024-07-116

Il est proposé par : Guillaume Poirier

Et résolu

D'accorder à la firme EXP, le mandat de réaliser de la mise à jour de la demande d'aide financière pour les travaux de voirie et de pavage du chemin de la Montagne dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale – Volet Accélération, le tout en accord avec les termes de la proposition de la firme de génie-conseil EXP en date du 26 juin 2024, c'est-à-dire sur une base horaire avec un montant maximum de 2 500 \$;

Que cette dépense soit affectée au poste 02-320-00-400 du budget 2024 de la municipalité.

ADOPTÉE

5.6 Programme d'aide à la voirie locale (PAVL)/Volet Redressement-Sécurisation – dépôt d'une demande

Considérant que le Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) vise à assister les municipalités dans la planification, l'amélioration et le maintien des infrastructures du réseau routier local et municipal dont elles ont la responsabilité;

Considérant que les membres du conseil ont pris connaissance des modalités d'application du PAVL, notamment celles du volet concerné par la demande d'aide financière soumise dans le cadre de ce programme, et s'engagent à les respecter;

**Procès-verbal du Conseil de la
Municipalité de Sainte-Catherine-de-Hatley**

Considérant que les interventions visées dans la demande d'aide financière concernant des routes sous l'autorité municipale et des travaux admissibles à l'aide financière;

Considérant que seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière;

Considérant que le bénéficiaire d'une aide financière doit faire réaliser les travaux dans les douze mois suivant la lettre d'annonce et qu'il a pris connaissance des restrictions d'accès au programme prévues à la section 1.10 des modalités qui s'appliquent;

Considérant que la municipalité de Sainte-Catherine-de-Hatley choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'option suivante : l'estimation détaillée du coût des travaux;

Considérant que le chargé de projet de la Municipalité, M. Marc Marin, représente de cette dernière auprès du Ministère dans le cadre de ce dossier;

2024-07-117

Il est proposé par : Huguette Larose

Et résolu

Que le conseil de la municipalité de Sainte-Catherine-de-Hatley autorise la présentation d'une demande d'aide financière, confirme son engagement à respecter les modalités d'application en vigueur, reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée, et certifie que M. Marc Marin est dûment autorisé à signer tout document ou entente à cet effet, y compris la convention d'aide financière, lorsqu'applicable, avec le ministre des Transports et de la Mobilité durable.

ADOPTÉE

6) SÉCURITÉ PUBLIQUE

6.1 Rapport mensuel – Chargé de projets en sécurité civile

Le rapport du chargé de projets pour le mois de juin est déposé.

7) URBANISME

7.1 Rapport mensuel - Inspecteur en bâtiment et en environnement

Le rapport de l'inspecteur en bâtiment et en environnement pour le mois de juin est déposé.

7.2 Demande de dérogation mineure n° 2024-06 – 35, rue de la Coudrière, lot 4 248 641, zone Rv-3 – marge de recul avant

Considérant que la Municipalité de Sainte-Catherine-de-Hatley a adopté un *Règlement sur les dérogations mineures n° 97-334*;

Considérant qu'un comité consultatif d'urbanisme a été constitué conformément aux dispositions de la *Loi sur l'aménagement et de l'urbanisme*;

Considérant que le comité consultatif d'urbanisme est d'avis que les conditions d'admission prévues par la *Loi sur l'aménagement et de l'urbanisme* et par le règlement sur les dérogations mineures sont remplies par cette demande de dérogation mineure;

Considérant que la demande consiste à autoriser l'agrandissement d'une résidence jusqu'à une marge de recul avant de 6,88 m;

Considérant que selon la grille des spécifications n° 99F5485-G7, introduite par l'article 1.1.6 du *Règlement de zonage* n° 90-256 de la Municipalité, la marge de recul avant en zone Rv-3 est de 8 m;

Considérant que l'emprise de la rue, face au terrain visé par la demande, est d'approximativement 12,20 m de largeur;

**Procès-verbal du Conseil de la
Municipalité de Sainte-Catherine-de-Hatley**

Considérant que selon l'article 6.5.4 du Règlement de zonage n° 90-256 de la Municipalité, lorsqu'une construction est érigée le long d'un chemin existant d'une largeur inférieure à quinze (15) mètres, la marge de recul avant minimale dans ce cas devra être établie à partir d'une ligne imaginaire située à une distance de sept mètres et cinq dixièmes (7,5) de la ligne centrale de l'emprise du chemin;

Considérant que la marge de recul de 6,88 m a été calculée à partir de cette ligne imaginaire;

Considérant que si la rue avait une emprise de 15 m ou plus, l'implantation de l'agrandissement serait conforme;

Considérant que l'agrandissement serait implanté à une distance de 8,28 m de la limite avant du terrain;

Considérant que les rues du secteur ont toutes une largeur d'emprise d'une douzaine de mètres;

Considérant que la maison a une superficie de 47,75 m²;

Considérant la configuration des divisions de la maison;

Considérant que le terrain est riverain au lac Magog et qu'une bande riveraine de 10 m s'applique en cour arrière;

Considérant que le terrain a une superficie de 922 m²;

Monsieur le maire demande aux personnes présentes si elles ont des questions ou des commentaires

2024-07-118

Il est proposé par : Lina Courtois

Et résolu

Que le conseil municipal appuie les recommandations du comité consultatif d'urbanisme et **accepte** la demande de dérogation mineure visant à autoriser l'agrandissement d'une résidence jusqu'à une marge de recul avant de 6,88 m.

ADOPTÉE

7.3 Avis de motion – Règlement n° 2024-563 modifiant le règlement de zonage n° 90-258 et visant à permettre le contrôle des espèces exotiques nuisibles en rive à des fins privées

2024-07-119

Avis de motion est par les présentes donné par Julie Lamoureux qu'à une prochaine séance du conseil sera présenté pour adoption le règlement n° 2024-563 modifiant le règlement de zonage no 90-258 et visant à permettre le contrôle des espèces exotiques nuisibles en rive à des fins privées ;

Ce règlement vise à limiter la propagation des plantes exotiques envahissantes et nuisibles;

Les membres du conseil reconnaissent avoir reçu copie du projet de règlement au plus tard trois jours avant la séance et renoncent à sa lecture.

7.4 Dépôt du projet – Règlement n° 2024-563 modifiant le règlement de zonage n° 90-258 et visant à permettre le contrôle des espèces exotiques nuisibles en rive à des fins privées

Considérant que Julie Lamoureux a donné un avis de motion que le règlement portant le n° 2024-563 serait présenté pour adoption;

Considérant qu'un projet de règlement doit accompagner un avis de motion conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec (L.R.Q., c. C-27.1) ;

2024-07-120

Il est proposé par : Guillaume Poirier

**Procès-verbal du Conseil de la
Municipalité de Sainte-Catherine-de-Hatley**

Et résolu

Que le conseil dépose le projet de règlement n° 2024-563 modifiant le règlement de zonage no 90-258 et visant à permettre le contrôle des espèces exotiques nuisibles en rive à des fins privées. Ce règlement vise à mieux encadrer les interventions pour contrôler les espèces exotiques nuisibles de manière à restaurer des milieux riverains et favoriser le retour d'habitats diversifiés.

Que les membres du conseil reconnaissent avoir reçu copie du projet de règlement au plus tard trois jours avant la séance et déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture.

ADOPTÉE

7.5 Avis de motion – Règlement n° 2024-564 modifiant le règlement de permis et certificats n° 90-259 visant à exiger un rapport d'étude et un plan des travaux, afin d'obtenir un certificat d'autorisation pour les travaux de contrôle d'espèces envahissantes en bande riveraine

2024-07-121

Avis de motion est par les présentes donné par Huguette Larose qu'à une prochaine séance du conseil sera présenté pour adoption le règlement n° 2024-564 modifiant le règlement de permis et certificats no 90-259 visant à exiger un rapport d'étude et un plan des travaux, afin d'obtenir un certificat d'autorisation pour les travaux de contrôle d'espèces envahissantes en bande riveraine;

Ce règlement vise à exiger un certificat d'autorisation ainsi que les documents d'accompagnement, lors des travaux de contrôle d'espèces envahissantes en bande riveraine ;

Les membres du conseil reconnaissent avoir reçu copie du projet de règlement au plus tard trois jours avant la séance et renoncent à sa lecture.

7.6 Dépôt du projet – Règlement n° 2024-564 modifiant le règlement de permis et certificats n° 90-259 visant à exiger un rapport d'étude et un plan des travaux, afin d'obtenir un certificat d'autorisation pour les travaux de contrôle d'espèces envahissantes en bande riveraine

Considérant que Huguette Larose a donné un avis de motion que le règlement portant le n° 2024-564 serait présenté pour adoption;

Considérant qu'un projet de règlement doit accompagner un avis de motion conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec (L.R.Q., c. C-27.1) ;

2024-07-122

Il est proposé par : Lina Courtois

Et résolu

Que le conseil dépose le projet de règlement n° 2024-564 modifiant le règlement de permis et certificats no 90-259 visant à exiger un rapport d'étude et un plan des travaux, afin d'obtenir un certificat d'autorisation pour les travaux de contrôle d'espèces envahissantes en bande riveraine. Ce règlement vise à exiger un certificat d'autorisation ainsi que les documents d'accompagnement, lors des travaux de contrôle d'espèces envahissantes en bande riveraine.

Que les membres du conseil reconnaissent avoir reçu copie du projet de règlement au plus tard trois jours avant la séance et déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture.

ADOPTÉE

8) ENVIRONNEMENT

8.1 Rapport mensuel – Inspecteur forestier

Le rapport de l'inspecteur forestier pour le mois de juin est déposé.

**Procès-verbal du Conseil de la
Municipalité de Sainte-Catherine-de-Hatley**

8.2 Rapport mensuel – Chargé de projets et inspecteur en environnement

Le rapport en environnement pour le mois de juin est déposé.

9) LOISIRS / CULTURE

10) ADMINISTRATION

10.1 Rapport de dépenses - Directeur général

Le rapport de dépenses pour le mois de juin du directeur général est déposé conformément au règlement 2016-489.

10.2 Décoration extérieure de Noël

Considérant la volonté des élus, lors de l'élaboration du budget 2024, de procéder à l'installation de décorations de Noël extérieur à divers endroits de la municipalité;

Considérant la soumission reçue le 25 juin 2024 de Leblanc Illuminations-Canada, spécialiste en décoration de Noël personnalisé;

Considérant que cette soumission propose de l'illumination à la salle communautaire et à la place Saint-Jean Baptiste;

2024-07-123

Il est proposé par : Lina Courtois

Et résolu

Que le conseil accepte la proposition de Leblanc Illuminations-Canada pour la fourniture de décoration de Noël à la salle communautaire et à la place Saint-Jean Baptiste, au coût de 11 862.85\$ plus les taxes applicables.

Que le montant de la dépense est approprié à même le poste budgétaire no 02-701-50-629.

ADOPTÉE

11) ADOPTION DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER

Liste des comptes payés			
Fournisseur	No Chèque	Description	Montant
BELL	202400365	Téléphone hôtel de ville et salle communautaire	703.19 \$
BELL Canada	202400368	Internet et IP fixes	186.21 \$
Desjardins Assurances	202400371	Assurances collectives juin Q19800310	2 191.91 \$
FTQ	202400424 202400425	REER	4 112.32 \$
Hydro-Québec	202400366	Éclairage public	26.40 \$
Ile du Marais	202400369	Aide financière réso 2023-11-2	10 000.00 \$
INVESTISSEMENTS SANLITUN LTEE	202400372	Remboursement client au crédit	173.13 \$
Lamoureux Julie	202400363	Congrès FQM réso 2024-06-105	1 138.25 \$
Laplante Stéphane	202400364	Congrès FQM réso 2024-06-105	1 138.25 \$
MINISTÈRE DU REVENU	202400422	Déductions à la source	16 052.43 \$
SANLITUN INVESTMENTS LTD	202400373	Remboursement client au crédit	379.03 \$
Société financière Grenco Inc.	202400362	Contrat location photocopieur	79.28 \$
RECEVEUR GÉNÉRAL	202400423	Déductions à la source	6 430.64 \$
Souper du partage	202400370	Aide financière- réso 2024-06-109	550.00 \$
VILLE DE SHERBROOKE	202400367	Électricité	7 603.89 \$
WEBSTER TARA	202400374	Remboursement client au crédit	87.87 \$
		*Rémunération des élus	11 594.88 \$
		*Rémunération du personnel	30 285.08 \$
Total des comptes payés			92 732.76 \$

Liste des comptes à payer			
Fournisseur	No Chèque	Description	Montant
2547-0857 Québec inc (Infotech)	202400387	Formation nouveauté logiciel comptable Nancy Loiselle	482.90 \$

**Procès-verbal du Conseil de la
Municipalité de Sainte-Catherine-de-Hatley**

ADN Communication	202400408	Licence mensuelle mai	68.68 \$
AGC Serrurier (2010) Inc.	202400399	Poignée porte de secours ancienne Caisse	454.15 \$
AQUATECH	202400429	Forfait adoucisseur et entretien des équipements juin	346.81 \$
BERGERON, Julie	202400401	Entretien ménager hôtel de ville et salle communautaire juin	1 748.25 \$
CAIN LAMARRE S.E.N.C.R.L.	202400389	Dossier général urbanisme	3 161.72 \$
CURRY, David	202400403	Remboursement km juin	275.52 \$
DEMERS, Jacques	202400391	Remboursement km juin	67.84 \$
Diane Longval	202400395	Enseignes (Je protège mon lac, Travaux pavage, Lac Magog)	247.20 \$
Dion, Marc	202400390	Comité CCU juin 2024	100.00 \$
ENTREPRISE LTCA INC.	202400377	Location toilette chimique	172.46 \$
Entreprise R.F. et filles	202400416	Eau en bouteille	30.00 \$
Enviro Connexions	202400412	Collecte déchets, recyclage et compost mai	22 395.26 \$
F.Racicot Excavation Inc.	202400378	Fossés réso 2024-06-99 et MG20B	2 288.00 \$
Fonds des biens et des services	202400407	Normes des ouvrages routiers Tome V	77.02 \$
Fonds d'information	202400375 202400428	Avis de mutation mai et juin	186.00 \$
Foss National	202400427	Essence camion	621.92 \$
GESTIONS MARIO TURCOTTE	202400421	Cachet activités culturelles réso 2024-05-2	1 724.63 \$
GOLIAX	202400432	Poteaux pour signalisation	2 228.27 \$
Groupe Colas Québec Inc	202400420	MG20B	201.20 \$
GUERTIN LUC	202400433	Remboursement km et cellulaire juin et remboursement frais écocentre	726.44 \$
Intégrale acoustique inc	202400409	Location système de son journée de la culture (réso 2027-05-2)	143.73 \$
LANGLOIS-DOR ÉTIENNE	202400430	Remboursement km juin	216.32 \$
LEBEL RICHARD	202400411	Comité CCU juin 2024	100.00 \$
Leprohon inc.	202400400	Maintenance préventive air climatisé salle communautaire	504.74 \$
Les constructions Francis Vachon	202400418	Travaux hôtel de ville / PRABAM	851.96 \$
Les Entreprises Bourget	202400397	Contrat abat-poussière (2021-11-230)	9 956.76 \$
Les Services Exp Inc.	202400396	Plan, devis et surveillance des chantiers travaux Forand, Rivière-Est, traverse route 108	8 012.02 \$
LOCATION LANGLOIS INC.	202400376	Broyeuse à branches et réparation souffleur à feuilles	842.76 \$
Loiselle Nancy	202400405	Remboursement km décembre 2023 à mai 2024	361.12 \$
Marc Marin	202400413 202400431	Remboursement km et cellulaire juin, lunch congrès ADMQ, achat d'un micro-ondes pour la mairie	679.86 \$
MATÉRIAUX MAGOG ORFORD	202400380	Fourniture plate-forme Marché public, quincaillerie filet Volley-ball, ancrage support à vélo, attache câble pour extension salle du conseil	1 093.98 \$
MEGABURO	202400381	Frais livraison photocopieur et contrat photocopies	227.40 \$
MRC DE MEMPHRÉMAGOG	202400379	Équilibrage	2 241.50 \$
NETTOYAGE J.L. Inc	202400392	Lavage vitres int / ext chalet, salle communautaire et hôtel de ville	2 816.89 \$
Pascal Biet	202400404	Réalisation 7e édition Écho de Ste-Cath	2 069.55 \$
Petite caisse	202400382	Breuvage et outils voirie, stationnement inspecteur en urbanisme	93.90 \$
Poste Canada	202400388	Publipostage Écho St-Cath et publipostage culture	401.94 \$
Produits Sany	202400406	Produits nettoyants et hygiénique salle communautaire et mairie	181.10 \$
Raymond Chabot Grant Thornton & Ass	202400394	Facture finale - Mission d'audit 2023 réso 2023-10-273	6 553.58 \$
RÉCUPÉRATION L. MAILLÉ 2016	202400383	Ramassage d'un cerf et 25 siffleux	488.64 \$
RÉGIE DE POLICE MEMPHRÉMAGOG	202400384	Juillet	45 875.00 \$
Régie incendie de l'Est	202400402	Versement 3 de 4 quote-part annuelle 2024	83 797.00 \$
Régie inter.déchets de Coaticook	202400386	Traitement déchets, compost et boues mai	30 130.31 \$
RESSOURCERIE DES FRONTIÈRES	202400398	Collecte, transport et traitement des encombrants 3/4	6 130.47 \$
S.P.A. DE L'ESTRIE	202400385	Juin	861.33 \$
SEJS	202400434	Paiement final éclairage salle communautaire	4 578.74 \$
Services de cartes Desjardins	202400426	310,50\$ Voirie 28,31\$ Lunch dg formation Cain Lamarre 1138,25\$ Inscription du dg au congrès FQM 16,71\$ Lunch dg formation Cain Lamarre 46,57\$ ITCloud (informatique) 144,12\$ Lunch des élus atelier travail du 27 juin 17,25\$ Skypoint caméra descente à bateaux 23,21\$ Lunch dg congrès ADMQ 44,00\$ Frais stationnement dg congrès ADMQ 764,58\$ Hébergement dg congrès ADMQ (68,47\$) Remise annuelle carte affaires 184,85\$ Lunch estival employés 104,04\$ Bureau en Gros-papier 2,00\$ Recherche au registre foncier	2 755.92 \$
Solutions environnementales 360 (QC) Ltée	202400415	Contrat vidange des fosses mai 2024	86 922.15 \$
ST-PIERRE NORMAND	202400410	Comité CCU juin 2024	100.00 \$
Technologies Cdware Inc	202400414	Contrat de service GSP déneigeuses juin	36.56 \$
TRANSPORT C. RACICOT	202400419	Accotements et fossés réso 2024-06-99	6 793.59 \$
Transport Marcel Morin Inc	202400417	Nivelage réso 2024-05-79	895.09 \$

**Procès-verbal du Conseil de la
Municipalité de Sainte-Catherine-de-Hatley**

		Total des comptes à payer	344 318.18 \$
--	--	---------------------------	---------------

		Grand total comptes payables et salaires	437 050.94 \$
--	--	--	---------------

2024-07-124

Il est proposé par : Julie Lamoureux

Et résolu

Que les comptes soient payés tels que présentés.

ADOPTÉE

12) CORRESPONDANCE

Quelques éléments de correspondance sont laissés à l'attention des membres du conseil.

13) DIVERS

Aucun sujet n'est traité.

14) PÉRIODE DE QUESTIONS

15) LEVÉE DE LA SÉANCE

L'assemblée est levée vers 19h45 sur proposition Huguette Larose.

ADOPTÉE

Jacques Demers
Maire

Marc Marin
Greffier-trésorier